

Image not found or type unknown



Annulation inscription permis conduire

Par **sissi10000**, le **12/12/2013 à 09:52**

Bonjour, rn
le 29 janvier 2013 je me suis inscrite dans une auto école dans un autre département que le mien, je voulais savoir s'il était possible de me faire rembourser la totalité du coût par mon auto école.(990 euros).rn
Sachant, que j'ai eu un code d'accès sur internet pour préparer le code, mais je n'ai jamais passer le code et j'ai bénéficier d'un heure d'évaluation.A part ça, je n'ai rien eu d'autres.Les raisons qui me poussent à quitter l'auto école sont que ma soeur étant inscrite dans celle ci n'en est pas du tout satisfaite, de plus j'ai quelques soucis de santé, et la situation géographique ne me permet pas de m'y rendre à chaque fois.rn
Merci beaucoup de me répondre rapidement.c'est urgent.merci

Par **Pingouin63**, le **12/12/2013 à 10:46**

Hélas, non! Vous avez signé un contrat, qui vous lie donc au moins jusqu'à son exécution. Si vous souhaitez le rompre, l'auto-école est en droit de conserver l'entièreté du paiement perçu...rn
Ils ont rempli leur part du contrat et ne vous font pas défaut, les raisons qui vous poussent à changer d'auto-école ne relèvent pas du cas de force majeure.

Par **sissi10000**, le **17/12/2013 à 23:03**

merci beaucoup